Nations Unies S/PV.4118 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4118e séance

Jeudi 23 mars 2000, à 15 h 15

New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

Le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix après un conflit

Rapport du Secrétaire général sur le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (S/2000/101)

00-35649 (F)

La séance reprend à 15 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Indonésie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Wibisono (Indonésie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée dire que ma délégation est très heureuse de participer sous votre présidence à un débat du Conseil de sécurité sur un sujet d'une importance cruciale. Nous sommes convaincus que les complexités de la consolidation de la paix après les conflits et les défis auxquels font face les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble méritent d'être étudiés en profondeur.

La Nouvelle-Zélande a récemment fait l'expérience des problèmes de consolidation de la paix après les conflits au cours de l'opération au Timor oriental et dans notre action importante à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et ailleurs.

Il faut le dire, il n'y a pas deux situations analogues en matière de consolidation de la paix après les conflits. Il serait inutile que le Conseil cherche à définir des approches très détaillées applicables à toutes les situations. Néanmoins, ma délégation est convaincue qu'il y a quelques principes clefs qui sont généralement applicables et qui méritent d'être reconnus davantage.

Le point le plus important est la rapidité d'intervention qui, selon nous, devrait figurer en tête de toute énumération de principes.

Au Timor oriental, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays ont réagi rapidement, sous la conduite compétente de l'Australie, afin de fournir les forces militaires nécessaires au rétablissement de la sécurité, conformément au mandat du Conseil. Les organismes des Nations Unies, sous la conduite du Bureau de coordination des affaires humanitaires, ont répondu relativement vite en apportant des secours humanitaires. La Banque mondiale et d'autres donateurs importants ont également réagi à un stade précoce en établissant un programme de coordination des donateurs. Ces interventions ont eu lieu dans des délais relativement rapides.

Il est aussi urgent de rétablir l'administration civile de base, un système judiciaire et les fondements d'une économie opérationnelle. Cela se fait plus difficilement. Les procédures administratives, comme le recrutement pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) semblent être à l'origine de certains des malheureux retards.

Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que la communauté internationale reconstruise du jour au lendemain l'économie dévastée du Timor oriental, mais nous avons vu déjà bien des signes de tension sociale inévitable pendant la période préalable au lancement de projets créateurs d'emplois. Cela a été reconnu par l'ATNUTO, la Banque mondiale et d'autres donateurs internationaux, mais nous tenons à souligner la contribution importante que les interventions rapides dans ce domaine, dépassant l'aide humanitaire d'urgence, apportent aux efforts de consolidation de la paix.

Ma délégation estime qu'un domaine pratique appelle plus d'attention, à savoir la police civile. Il est vrai que des effectifs de police civile suffisants sont plus difficiles à trouver que les forces militaires — les pays ne peuvent tout simplement pas garder en réserve des détachements de police civile disponibles pour des déploiements rapides à l'étranger. Mais le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants risque d'être fatalement compromis si on ne peut pas déployer rapidement des effectifs suffisants de police civile. Nous estimons qu'il faut étudier d'urgence les options possibles pour faire en sorte que davantage de forces de police soient disponibles pour l'ONU. Néanmoins, une intervention rapide n'est possible que si l'on a déjà en place de bons systèmes d'intervention rapide pour déployer le personnel clef, tel que la police civile, et pour apporter les moyens nécessaires à la reconstitution de l'administration civile. De tels arrangements n'existent pas dans le système de l'ONU. C'est le problème que l'ONU doit résoudre en priorité.

Identifier les rôles appropriés aux ex-combattants dans la période d'après-conflit est l'une des tâches les plus difficiles dans la consolidation de la paix. Bien entendu, chaque situation appellera ses solutions propres. Cependant, notre expérience au Timor oriental et à Bougainville montre qu'il faut faire participer très tôt la population locale au processus de reconstruction. Le développement communautaire peut contribuer à créer un climat dans lequel des factions hostiles peuvent travailler ensemble. Bien entendu, femmes et hommes doivent participer à part égale à ce processus.

À Bougainville, la Nouvelle- Zélande a été heureuse d'appuyer, dans le cadre de notre programme de coopération pour le développement, un soutien au processus de paix qui comprenait la restauration de l'autorité civile et des programmes de formation professionnelle mettant l'accent sur la réinsertion. Nous avons constaté qu'il était possible d'offrir divers programmes de formation dans lesquels d'anciens adversaires acquièrent de nouvelles compétences côte à côte. Mais même là, à Bougainville, les ex-combattants ont gardé leurs armes, encore que — il faut le reconnaître — ils ne les ont pas utilisées contre le Groupe de surveillance de la paix, force de maintien de la paix qui, exceptionnellement, n'était pas armée. Dans cette situation, des progrès politiques complémentaires s'imposent manifestement pour encourager un désarmement complet.

Nous avons étudié le rapport très complet du Secrétaire général sur cet important sujet. Le rapport l'envisage inévitablement dans une perspective mondiale, alors que mes observations d'aujourd'hui se basent sur l'expérience actuelle de mon pays au Timor oriental et à Bougainville. Mais je voudrais saisir cette occasion pour souscrire en particulier aux recommandations du Secrétaire général sur l'effrayante utilisation des enfants soldats et nous voudrions aussi souligner la nécessité de prendre en compte la situation spécifique des filles soldats.

Je voudrais terminer en faisant mienne l'observation finale du Secrétaire général dans son rapport :

> «Le rôle essentiel de la communauté internationale dans ce processus consiste à fournir un appui ferme, cohérent et déterminé à un processus de paix global et à fournir une assistance à long terme aux fins du développement» [S/2000/101, par. 119]

S'il fallait que nous ajoutions un point, c'est l'importance fondamentale de l'opportunité.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de participer au débat public du Conseil sur ce point de l'ordre du jour. Tout d'abord, je voudrais vous exprimer la reconnaissance de ma délégation, Monsieur le Président, pour cette initiative opportune d'un suivi au débat public de l'année dernière sur cette question importante, avec la participation d'un nombre lus important d'États Membres.

Ma délégation exprime également sa reconnaissance et sa satisfaction au Secrétaire général pour le rapport qu'il a adressé au Conseil en réponse au débat public de l'année dernière sous la présidence de la Malaisie. Ma délégation se félicite des recommandations publiées dans le rapport du Secrétaire général sur la question de l'accroissement du rôle des opérations du maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion d'ex-combattants en tant que partie intégrante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la consolidation de la paix après un conflit.

Ma délégation partage entièrement l'opinion selon laquelle un désarmement, une démobilisation et une réinsertion efficaces sont déterminants pour édifier une paix et une sécurité durables dans les sociétés qui viennent de connaître un conflit. À cet égard, l'ensemble des recommandations présentées par le Secrétaire général dans son rapport est essentiel pour déterminer les principes et directives appropriés à un programme pratique de désarmement, démobilisation et réinsertion dans le contexte d'une opération de maintien de la paix. Nous espérons donc que l'examen de ce point, aujourd'hui, sera utile aux opérations futures de maintien de la paix et aux activités de consolidation de la paix après un conflit.

À de nombreuses reprises, ma délégation a fait des déclarations dans les débats publics du Conseil sur les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que sur la consolidation de la paix après un conflit. Aujourd'hui, je voudrais traiter de certains aspects qui semblent, de l'avis de la Mongolie, indispensables à des mesures efficaces de désarmement, démobilisation et réinsertion dans les situations d'après-conflit.

Premièrement, tout programme de consolidation de la paix après un conflit devrait inclure des mesures à court terme tels que le désarmement et la démobilisation des ex-

combattants et l'insertion sociale des adversaires politiques dans une société d'après-guerre, bien sûr sur la base de la bonne volonté et de la confiance mutuelle. En outre, ces mesures à court terme doivent être suivies de programmes et de stratégies à long terme visant à renforcer les institutions nationales, la bonne gouvernance et la société civile; à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme; à éradiquer la pauvreté; et, bien entendu, à assurer le développement durable.

Deuxièmement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion devraient constituer, à notre avis, un programme intégré et connexe dans les limites du mandat d'une mission spécifique de maintien de la paix, appuyé par des ressources financières et humaines suffisantes et par les autres moyens nécessaires. Nous sommes convaincus que seule une telle mission de maintien de la paix serait en mesure de faire pleinement face aux tâches qui lui sont confiées.

Troisièmement, les programmes d'ensemble de désarmement, démobilisation et réinsertion devraient jeter les bases d'un accord de paix complet pour mettre fin au conflit. À notre avis, le plan des mesures à prendre, au niveau tant national qu'international, afin de mettre en oeuvre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion devrait être clairement reflété dans l'accord de paix en question.

Quatrièmement, assurer la participation des organisations internationales et des États Membres et coordonner leurs activités sont des facteurs très importants s'agissant d'ajuster ces programmes et mesures spécifiques de consolidation de la paix. À notre avis, la communauté internationale et les organisations régionales devraient jouer un rôle important pour répondre au problème des différents groupes d'après-conflit sur la base d'un nouveau partage du pouvoir ou d'autres dispositions concertées. Nous estimons que compte tenu de leur nature, de leurs obligations et de leurs intérêts, les organisations régionales ont un rôle particulier à jouer et un enjeu spécifique dans la consolidation de la paix après un conflit — rôle qu'aucun autre organe international ne peut assurer efficacement. Nous espérons que ce point ne sera pas oublié.

Cinquièmement, s'agissant du désarmement, nous attachons beaucoup d'importance à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et des armes de petit calibre sous tous ses aspects, qui doit se réunir en juin-juillet 2001. À cet égard, ma délégation pense, comme d'autres, qu'il faut prier instamment la communauté internationale de n'épargner aucun effort pour que la conférence sur cette question critique obtienne des résultats positifs.

Sixièmement, ma délégation se félicite de l'importance particulière qu'accorde le Secrétaire général au problème des enfants soldats et de leur réinsertion dans la société.

Quelque 300 000 enfants de moins de 18 ans participent aujourd'hui à des conflits armés dans le monde. C'est là un véritable défi auquel la communauté internationale doit faire face à l'aube de ce nouveau siècle. C'est pourquoi la Mongolie apporte tout son appui à la proposition faite par le Secrétaire général en vue d'intégrer pleinement la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats dans les programmes globaux de consolidation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons également de l'accord auquel est parvenu récemment le Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés et sur le relèvement de l'âge minimal de participation à un conflit de 15 à 18 ans, ainsi que de l'âge minimal pour le recrutement obligatoire à 18 ans et de l'âge minimal pour l'enrôlement volontaire à 16 ans.

Enfin, ma délégation voudrait souligner que lorsque l'ONU entreprend des activités de maintien et de consolidation de la paix, les principes de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale doivent être pleinement respectés et tous les États doivent s'acquitter de leurs obligations au titre du droit international, comme cela est très justement indiqué dans le projet de déclaration présidentielle sur la question. Ma délégation estime que ce projet de document est utile et pratique, et elle espère qu'il sera rapidement adopté.

Pour terminer, je voudrais réitérer une fois de plus l'appui de ma délégation aux efforts déployés par les Nations Unies en matière de prévention et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de celle-ci après un conflit dans différentes régions touchées par les conflits armés. Nous comptons que le débat d'aujourd'hui sur cette question importante produira des résultats concrets.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous salue en tant que

Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars et je me félicite de l'initiative que vous avez prise d'organiser un débat public sur le rôle central du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants dans le rétablissement de la stabilité et l'instauration d'une paix durable. La Croatie est tout à fait consciente de l'importance des efforts de maintien de la paix déployés par l'ONU dans le passé, et du rôle qu'elles pourraient jouer à l'avenir. C'est pourquoi nous tenons à remercier et à féliciter le Secrétaire général de son rapport complet, rigoureux et approfondi sur la question à l'examen.

Ce rapport contribue grandement, et à bien des égards, à sensibiliser l'opinion à l'importance que revêt le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la consolidation de la paix dans les sociétés sortant d'un conflit. Tout d'abord, il offre des définitions utiles du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans le contexte du maintien de la paix, et il rappelle que le succès de ces activités dépend de leur complémentarité constante et totale. Deuxièmement, le rapport contient une compilation précieuse et une évaluation critique de la façon dont les Nations Unies, les acteurs régionaux et autres ont abordé le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans le passé, dans le cadre de certaines opérations de maintien de la paix et de missions de suivi. Troisièmement, le Secrétaire général identifie un certain nombre de problèmes dans la mise en oeuvre future d'activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans tous les segments des programmes d'instauration, de maintien et de consolidation de la paix. Quatrièmement, il présente un certain nombre de propositions originales en vue de l'adoption de mesures novatrices ou de l'amélioration de mesures par le Conseil de sécurité et d'autres acteurs institutionnels ayant intérêt à instaurer une paix durable.

La Croatie a accueilli cinq opérations de maintien de la paix des Nations Unies ces neuf dernières années. Nous avons acquis une expérience qui nous permet de réfléchir sur les enseignements tirés en matière de maintien et de consolidation de la paix. Je souhaiterais reformuler brièvement les trois éléments des leçons tirées de la fructueuse Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO). Ces trois éléments sont : le modèle de désarmement qui a été utilisé pendant la mission de l'ATNUSO; l'aide en matière de sécurité et les missions politiques une fois que la mission des Nations Unies a été achevée avec succès; les stratégies nationales et mesures politiques relatives à la réhabilitation et à la réinsertion des anciens combattants.

L'ATNUSO a été créée dans un environnement propice à la réalisation de son objectif ultime qu'est la réintégration pacifique du territoire croate anciennement occupé. Il y avait l'accord des parties au conflit; le recours à l'option militaire n'attirait aucune des parties intéressées, l'objectif politique de la réintégration pacifique était clairement établi et bien connu, et il était appuyé par la volonté politique du Gouvernement, de la communauté internationale et des dirigeants très compétents de l'ONU sur le terrain. Cependant, le processus de réintégration a été plus que difficile sur le plan politique. Il a connu des difficultés techniques et administratives considérables en ce qui concerne la réintégration.

La mise en oeuvre sans heurt du calendrier civil de réintégration reposait, toutefois, sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Il est à noter que ce processus non seulement a été lancé en phase initiale de l'opération mais il a été achevé rapidement et parallèlement à un plan original de rachat des armes. Le programme de rachat des armes à feu a duré environ 10 mois et a été mené conjointement par le Gouvernement croate et l'ATNUSO. Dans le cadre de ce programme, près de 10 000 armes à feu ont été ramassées, pour lesquelles environ 1,6 million de dollars a été versé. Depuis le mois d'août 1999, toute possession illégale d'armes est sanctionnée. Nous reconnaissons que, dans certains milieux, des programmes semblables de rachat d'armes ont eu des conséquences indésirables, mais je voudrais souligner qu'en Croatie, ce programme a fort bien marché.

Un autre élément important de l'ATNUSO a été le rôle joué par la Force de police transitoire, composée à 40 % de Croates, à 40 % de Serbes et à 20 % d'autres groupes ethniques présents dans la région. La communauté internationale a aidé à former un certain nombre de membres de cette force de police — aide qui s'est avérée cruciale pour assurer un haut degré de professionnalisme en la matière. Le renforcement des capacités locales a joué un rôle essentiel dans la réinsertion des anciens combattants et le maintien de l'ordre.

On ne saurait trop insister sur l'importance primordiale que revêtent les mesures socioéconomiques dans l'accélération de la réconciliation et du redressement général après un conflit. En Croatie, nous nous sommes efforcés de promouvoir la réinsertion des anciens combattants de plusieurs façons, notamment en adoptant une loi d'amnistie pour les anciens rebelles, à l'exception de ceux qui avaient commis des crimes de guerre. D'autres mesures ont offert aux anciens combattants un accès prioritaire à l'enseignement supérieur et à l'emploi dans le secteur public, ainsi que des

conditions de crédit avantageuses pour les créations d'entreprises ou les baux agricoles, des indemnités-chômage spéciales, y compris des soins de santé, ainsi que des pensions de préretraite.

Ces mesures économiques, sociales et de développement ont pesé lourd sur le budget national d'une économie accablée par la reconstruction, des niveaux d'investissement et des taux de croissance réelle faibles, ainsi que des taux de chômage élevés, comme c'est toujours le cas dans les sociétés se relevant d'un conflit. Le nouveau Gouvernement croate, qui a récemment mis en oeuvre un vaste programme de retour des réfugiés, est conscient des difficultés de l'application pratique d'une politique de réinsertion globale. Tout en appuyant sans réserve la mise en oeuvre d'une telle politique, il a fait appel à l'aide, si nécessaire, de la communauté internationale pour relancer une économie capable de répondre aux besoins de développement. Dans le même temps, nous reconnaissons que la contribution des donateurs institutionnels peut être limitée car elle est également nécessaire, de toute urgence, ailleurs. C'est pourquoi nous plaçons tout particulièrement l'accent sur les possibilités qu'offre le secteur privé et sur la coopération directe entre entreprises.

À cet égard, nous nous félicitons de l'importance qu'accorde le Secrétaire général au rôle que pourrait jouer le monde des affaires et de l'appel qu'il a lancé au Conseil de sécurité afin que ce dernier examine :

> «l'élaboration de mécanismes qui l'aideraient à engager un dialogue avec les entreprises». (*S/2000/101, para. 111*)

Son appel lancé aux États Membres pour qu'ils examinent, au plan bilatéral, les différentes politiques de commerce et de développement favorisant l'emploi dans des économies se relevant d'un conflit est tout aussi pertinent et opportun.

Bien que le Secrétaire général n'insiste pas sur ce point dans le rapport, nous continuons de penser que la réconciliation est l'une des pierres angulaires d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion réussi. Surtout, l'établissement de la vérité sur ce qui s'est passé durant un conflit — en établissant, en particulier, les responsabilités pour les crimes de guerre commis — est déterminant pour le refermement des plaies et la réconciliation. L'objectif de la réinsertion des ex-combattants ne peut être atteint sans cet élément de justice. La Croatie est pleinement consciente de ses responsabilités et de ses devoirs en la matière.

C'est pourquoi, la Croatie a toute intention d'appliquer une politique de coopération responsable avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans l'intérêt de la justice, de la vérité historique, de la réconciliation, et de la paix et de la stabilité dans la région, il est crucial que le Conseil de sécurité utilise tout son pouvoir et son influence afin que tous les accusés, y compris les accusés de la Republika Srpska et de la République fédérale de Yougoslavie, soient enfin traduits en justice.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et de la sagesse avec laquelle vous dirigez ses travaux. Merci également d'avoir organisé la présente séance.

Le Bahreïn a participé, lorsqu'il était membre du Conseil de sécurité, aux consultations sur la consolidation de la paix après les conflits; nous avons également contribué aux résultats auxquels ces consultations ont abouti. Ceci nous incite aujourd'hui à poursuivre cette participation afin d'enrichir le débat à ce sujet.

Les opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion après un conflit sont très importantes pour stabiliser la situation, réduire la probabilité d'une reprise des hostilités et faciliter le retour des sociétés à la normalité et au développement après un conflit. C'est pourquoi, il nous paraît très important que l'accord de paix qui met fin au conflit jette dès le départ les bases d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il faut préciser dans cet accord les responsabilités des institutions nationales principales et des autres intervenants compétents, ainsi que les dispositions que ceux-ci doivent prendre sur ce problème, avec à la clef, les stratégies à suivre, assorties d'un calendrier et de dates butoir.

Tout en souscrivant à la définition qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, nous soulignons que si l'on veut que ces opérations aboutissent à la fin d'un conflit, on doit se concentrer en particulier sur les neuf éléments suivants.

Premièrement, les parties au conflit doivent fournir des informations précises sur leurs effectifs, leurs emplace-

ments, la quantité de leurs armes, ainsi que le type d'armes et le lieu où elles se trouvent.

Deuxièmement, il faut s'entendre, dans l'accord de paix qui met fin au conflit, sur le cadre précis du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Troisièmement, les États Membres de l'ONU doivent, quant à eux, apporter l'appui politique permettant d'encourager les négociateurs à prendre les décisions difficiles et nécessaires qui s'imposent à cet égard.

Quatrièmement, il faut que les ex-combattants obtiennent des assurances sur le fait que leur sécurité sera assurée avant et pendant la phase de désarmement.

Cinquièmement, il faut veiller à la présence d'experts en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour assurer l'application des accords de paix.

Sixièmement, il faut mettre fin à la circulation illicite d'armes.

Septièmement, il faut convaincre toutes les parties de la futilité d'une reprise des hostilités, par la persuasion et non par la contrainte.

Huitièmement, il faut préparer la société civile à accepter la réinsertion des ex-combattants, y compris la nécessité de leur trouver des emplois lorsqu'ils sont suffisamment réadaptés.

Et neuvièmement, il faut coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

Certes, la plupart des aspects du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sont clairs. Cependant, certaines questions exigent un examen plus approfondi. À commencer par le déploiement de personnel des Nations Unies dans les pays voisins dans le but d'établir des liens avec leurs homologues nationaux et de surveiller les mouvements d'armes dans la zone en question : cela ne doit pas en effet aller à l'encontre du principe de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Il existe un lien indissoluble entre maintien de la paix et consolidation de la paix. Il s'agit d'éviter que les zones de conflit ne soient de nouveau la proie d'un conflit.

Il faut également assurer la coordination et la coopération entre les deux organes de l'ONU, l'un étant responsable du maintien de la paix, à savoir le Conseil de sécurité, et l'autre qui est chargé de la consolidation de la paix : le Conseil économique et social, avec les institutions spécialisées qui en relèvent. À cet égard, nous notons avec plaisir les premiers signes d'une coordination entre les deux organes, notamment dans le cas d'Haïti. Nous souhaitons que ce lien soit renforcé, comme il l'a été lorsque les Présidents des deux Conseils se sont réunis récemment. Pourquoi donc, ne pas organiser maintenant une réunion conjointe entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social afin d'examiner des stratégies de mise en oeuvre qui concrétisent cette interaction entre les deux Conseils et ce, dans l'intérêt de tous en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je ne peux que souligner, pour terminer, que la paix est un tout, dont aucune des composantes ne doit être négligée. La paix exige la coopération de tous les membres de la communauté internationale, au niveau du maintien de la paix comme de la consolidation de la paix après les conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bahreïn des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous remercier d'avoir convoqué la présente séance.

La paix n'est pas simplement l'absence de conflits armés. La paix, c'est l'harmonie entre les différents secteurs de la société, ce sont des relations équilibrées entre les personnes et les peuples et le refus de la violence et de la haine dans les rapports humains.

La guerre engendre souvent d'autres guerres. Les conflits armés alimentent de profondes haines et entraînent des représailles. La violence armée est un affront constant à la dignité et aux droits des personnes. La paix véritable exige l'engagement de tous, ex-combattants et civils, à la reconstruction et à un retour à la normale de la société. La paix exige la fraternité active entre tous les hommes. Enfin, la paix ne peut exister que si nous reconnaissons tous que,

en tant qu'êtres humains, nous faisons partie de la même famille.

Cet objectif n'est pas facile à atteindre. La normalisation des relations humaines et internationales après un conflit armé passe par un processus difficile. Le cessez-le-feu ne freine pas la dynamique propre à la violence. Les haines et le désir de vengeance subsiste. La tentation de recourir aux armes et aux contingents militaires reste latente. La logique de la violence et de la stratégie militaire persiste. Dans la mesure où l'on ne désarme ni ne démobilise les combattants, les perspectives de paix sont assombries par la menace toujours imminente de la reprise des hostilités et du crime violent.

En Amérique centrale nous avons pu constater par nous-mêmes l'importance des tâches de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. D'une part, nous avons vu les réalisations des missions de maintien de la paix des Nations Unies, avec la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Incontestablement, ces missions ont joué un rôle central dans la restauration de conditions normales et de la paix dans ces sociétés.

D'autre part, en Amérique centrale, nous avons aussi été témoins de l'échec de processus de démobilisation et de désarmement. Nous avons ainsi vu à tour de rôle des groupes de révolutionnaires et de contre-révolutionnaires infliger d'incessantes souffrances au peuple innocent. Nous avons également constaté comment la surabondance d'armes après les conflits propage dans les pays voisins, comme une épidémie, la violence, la criminalité et la destruction. Au Costa Rica nous sommes bien conscients de la nécessité impérieuse de désarmer les combattants et de détruire leurs armes meurtrières.

L'accumulation des armements et des munitions est un obstacle réel aux processus de paix et une menace directe pour tous les pays voisins de la zone de conflit. Le Costa Rica appelle à la destruction de ces armes et à l'imposition d'une interdiction du transfert des armes à ceux qui ne respectent pas un ensemble de normes internationales strictes de conduite. À cet égard, mon gouvernement appuie fermement le projet de code international de conduite sur les transferts d'armes, établi par l'ancien Président du Costa Rica, M. Oscar Arias Sánchez, et entériné par 19 autres personnalités et institutions lauréats du prix Nobel de la paix. Ce projet a été publié à la demande de ma délégation sous la cote S/2000/146.

Par ailleurs, si les opérations de maintien de la paix peuvent et doivent apporter une précieuse contribution aux tâches de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ce sont les gouvernements et les groupes impliqués dans le conflit qui doivent assumer la responsabilité principale en la matière. Les dirigeants politiques et militaires des parties belligérantes doivent manifester leur attachement à la paix en prenant des mesures concrètes pour démobiliser et démanteler leurs contingents militaires. Ces tâches, réalisées de manière synchronisée et parallèle, sont la meilleure façon d'atténuer les tensions, de favoriser la stabilité et de renforcer la confiance.

Ma délégation se félicite que, dans le rapport, la situation des enfants soit mise en lumière. Il est préoccupant que 300 000 garçons et filles prennent part aujourd'hui dans des conflits armés. Nous pensons que la participation d'enfants de moins de 18 ans aux conflits armés, comme combattants ou comme personnel d'appui des forces armées, est, dans tous les cas, inacceptable. Les enfants sont les premières victimes des guerres et les victimes les plus vulnérables. Il faut que tous les gouvernements démobilisent immédiatement les mineurs qui font partie de leurs forces armées ou de leur personnel d'appui. De même, les gouvernements doivent promouvoir activement la réinsertion des garçons et des filles démobilisés des forces armées de l'opposition. Il est indispensable de fournir une assistance psychologique et sociale à ces mineurs afin qu'ils puissent récupérer pleinement aux plans physique et affectif et se réinsérer dans la société.

Nous pensons, en particulier, qu'il faut aider les familles des mineurs démobilisés afin de les doter d'un réseau d'appui affectif et d'une structure de valeurs éthiques et morales qui leur permettent de devenir des acteurs constructifs de leur communauté. Bref, nous préconisons une société où les familles passent avent les casernes.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence l'aspect économique des processus de paix. La réinsertion des combattants exige la création de débouchés professionnels et de développement. Si l'on n'offre pas d'alternatives à la guerre et à la délinquance telles que des activités économiques, les militaires ne seront pas réellement incités à se démobiliser. La misère, la faim et la discrimination sont généralement source de haine et de violence. L'équité, la justice et la solidarité constituent des éléments fondamentaux et indispensables du rétablissement d'une paix permanente et véritable.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Singapour. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de l'initiative que vous avez prise d'organiser un deuxième débat sur le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR). Nous remercions également la Malaisie d'avoir soumis cette question au Conseil en juillet dernier. Nous espérons que, désormais, avec la discussion sur le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, quand les représentants aux Nations Unies verront les termes «DDR de l'ONU» ils ne penseront plus uniquement au *Delegates' Dining Room* de l'ONU — le restaurant des délégués de l'ONU.

Le fait que nous parlons aujourd'hui de DDR en tant qu'aspect normal des opérations de maintien de la paix montre à quel point le concept de maintien de la paix a évolué. À l'origine, l'unique objectif d'une opération de maintien de la paix était de s'interposer entre deux pays belligérants une fois qu'ils avaient décidé de faire la paix. Si une tentative de rupture de la paix se produisait, l'opération de maintien de la paix des Nations Unies se contentait d'en faire rapport sans chercher à faire respecter le cessez-le-feu. De fait, la fierté des forces traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies découlait du fait qu'elles pouvaient faire leur travail sans recourir à la force et, souvent, sans armes. Les Casques bleus étaient un véritable symbole de paix.

Il est vraiment étonnant de voir combien les choses ont changé depuis ces premiers temps. En fait, les agents de maintien de la paix des Nations Unies sont déployés dans une telle variété de rôles qu'il serait légitime de se demander si l'expression «maintien de la paix» a un sens spécifique ou unique. L'initiative prise par le Secrétaire général de créer un nouveau groupe sous la direction éminente de M. Lakhdar Brahimi afin d'étudier tous les aspects du maintien de la paix vient donc à point nommé. Fait révélateur, ce projet est baptisé «opérations de paix». En utilisant ces termes on reconnaît implicitement que la notion de maintien de la paix n'est peut-être plus appropriée pour recouvrir toutes les activités que l'ONU accomplit au titre du maintien de la paix. Nous soulignons que les opérations de maintien de la paix sont traditionnellement entreprises en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, mais parfois du Chapitre VII ou un peu des deux. Il serait utile que le groupe de M. Brahimi évalue les critères de création des opérations de maintien de la paix en vertu du Chapitre VI ou du Chapitre VII, car pour l'instant nous ne savons pas très bien quels sont ces critères.

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion représente de toute évidence une nouvelle dimension du maintien de la paix. Toutefois, lorsque nous comparons cette nouvelle dimension avec le travail traditionnel des Casques bleus, nous devons reconnaître que le désarmement et la démobilisation sont des opérations difficiles et dangereuses en elles-mêmes. La plupart des gens qui portent des armes depuis des années ont, soit essuyé des coups de feu, soit tiré sur d'autres. Les armes sont devenues une partie essentielle de leur vie. De fait, beaucoup se sentent nus sans elles. Ils ne se sépareront pas facilement de leurs armes. On trouve un tel exemple dans la situation actuelle en Sierra Leone. Dans son nouveau livre, *Deliver Us From Evil*, William Shawcross écrit :

> «Le Front révolutionnaire uni (RUF) a fait partie du phénomène de l'après-guerre froide, un mouvement de guérilla non idéologique. Comme ailleurs en Afrique, les AK-47 ont donné à des jeunes hommes défavorisés plus d'argent et une plus grande raison d'être — même si ce n'était que violence absurde — que la paix.»

Mais ce n'est pas seulement l'Organisation des Nations Unies qui a eu des problèmes de désarmement. Même les processus de paix en dehors du cadre des Nations Unies, par exemple le processus de paix en Irlande du Nord, ont connu des difficultés similaires en matière de désarmement.

En étudiant ces problèmes, nous nous sommes posé une simple question : Dans quelles opérations des Nations Unies a-t-on effectué avec succès le désarmement et la démobilisation? Les échecs sont, bien entendu, très connus. La Somalie en est le meilleur exemple, bien que dans ce cas l'ONU ait été injustement blâmée pour de graves erreurs de jugement d'une grande puissance qui a agi indépendamment du contrôle des Nations Unies. L'opération menée au Cambodge a été saluée à juste titre comme un succès du maintien de la paix. Dans un article intitulé «*The Nightmare is Over*», qui a été publié dans le *New York Times* du 12 octobre 1993, William Shawcross a écrit : «Qu'il n'y ait aucun doute. Le mot succès est le bon mot» pour décrire l'opération des Nations Unies au Cambodge.

En fait, une conférence récente sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à Singapour, a vu faire les observations suivantes :

> «Dès le départ, l'APRONUC [Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge] a été conçue comme une opération globale et ambitieuse, ayant un bon équilibre entre les éléments de maintien et de consolidation de la paix, y compris en ce qui a trait aux droits de l'homme, au retour et à la réinsertion des réfugiés, à l'administration civile, à la police civile et à l'assistance électorale.»

Toutefois, lors de la même conférence à Singapour, on a également observé :

> «L'APRONUC n'a cependant pas été un succès total. Le cessez-le-feu n'a pas été entièrement respecté.»

Et voici les mots décisifs :

> «Le désarmement et la démobilisation des soldats n'ont pas eu lieu. C'est une des raisons principales pour lesquelles la capacité de mettre en oeuvre les autres aspects du mandat a été érodée.»

De toute évidence, même dans les opérations de la paix qui connaissent un relatif succès, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion peut être un élément problématique.

De fait, si on lit attentivement le rapport du Secrétaire général, le seul exemple manifeste de succès qui est souvent mentionné est celui du Mozambique, bien qu'à certains égards cette mission aussi ait été perçue ou décrite comme un succès mitigé. Il peut y avoir eu d'autres succès, mais nous devons avouer que nous ne les avons pas trouvés dans le rapport. Ce que nous avons trouvé dans le rapport, par contre, ce sont des conseils solides et pleins de bon sens sur les facteurs clefs qui pourraient permettre le succès du désarmement et de la démobilisation. Parmi ces facteurs clefs, on trouve : l'engagement politique des parties au conflit de respecter l'accord de paix; la pleine coopération de toute la population touchée, aussi bien les combattants que les non-combattants; un mandat clair et ferme de désarmement, démobilisation et réinsertion dans l'opération de maintien de la paix; un appui politique solide du Conseil de sécurité et de la communauté internationale; la fourniture rapide de ressources suffisantes pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; enfin, le déploiement rapide et une capacité considérable de dissuasion de l'opération de maintien de la paix.

Il y a un paragraphe du rapport du Secrétaire général qui mérite d'être lu en entier :

> «Pour qu'une opération puisse rassurer les combattants en cours de démobilisation quant à leur sécurité, il faut une capacité considérable de dissuasion; cette capacité devrait être établie le plus rapidement possible lors du déploiement d'une opération. Si une opération est déployée sur le terrain sans avoir la capacité nécessaire, cela affecte non seulement son efficacité pratique, mais également sa viabilité politique. La crédibilité devient un atout gaspillé si elle n'a pas l'appui nécessaire et, lorsque l'opération doit jouer un rôle vigoureux pour assurer la sécurité, il est particulièrement important que des éléments bien équipés soient déployés rapidement. Une mission qui est considérée comme forte dès le début de son déploiement a beaucoup moins de chances d'être mise à l'épreuve qu'une mission considérée dès l'origine comme vulnérable ou inefficace.» *(S/2000/101, par. 67)*

Ainsi, le rapport du Secrétaire général indique essentiellement qu'une longue liste de facteurs sont nécessaires pour que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion connaisse du succès. La conclusion qui découle du rapport est que le succès du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dépend de la solidité conceptuelle et de la viabilité de l'opération de maintien de la paix qui est lancée. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ne peut à lui seul être la variable cruciale qui détermine le succès d'une opération de maintien de la paix. Une opération dont la conception serait fragile ne peut pas être sauvée par un bon processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, mais une opération conceptuellement solide peut être soutenue par le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

Une simple analogie pourrait contribuer à expliquer ce point. Chaque fois que le Conseil lance une nouvelle opération de maintien de la paix, nous devrions la comparer au lancement d'un nouveau voilier. Bien sûr, il est préférable de le lancer par un temps favorable ou propice, mais sommes persuadés que le Conseil en a conscience. En fonction de la qualité de sa construction, aux plans de la conception et de la réalisation, le voilier coulera ou flottera après son lancement. Des bateaux mal conçus sont plus susceptibles de couler. Ils sont désavantagés avant même leur lancement.

Les éléments du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sont trois voiles supplémentaires sur un tel voilier. Sur un voilier bien conçu, avec des vents favorables, elles peuvent aider. Sur un voilier mal conçu, même les meilleures voiles ne font aucune différence. Ainsi, un point essentiel que nous voudrions faire comprendre aujourd'hui est que chaque fois que nous discutons de désarmement, de

démobilisation et de réinsertion, nous devons le faire de façon globale : c'est-à-dire examiner l'ensemble du voilier, et non pas seulement ses voiles.

Nous développons cet argument ici parce que les résultats des opérations de maintien de la paix lancées par le Conseil de sécurité ont été quelque peu mitigés. Il y a eu beaucoup d'opérations de la paix qui ont connu le succès. Les succès sont bien connus et reçoivent des éloges, mais il y a également eu des échecs. C'est normal. Le Conseil de sécurité est une institution humaine. Comme toutes les créations humaines, il a aussi fait des erreurs, mais à la différence d'autres institutions humaines, il ne discute pas librement ni franchement de ses échecs.

Prenons les deux opérations de maintien de la paix les plus récentes qui ont été lancées, soit celles du Kosovo et du Timor oriental. L'opération lancée au Kosovo semble clairement peu solide sur le plan conceptuel. Les raisons en sont évidentes et aucune explication n'est nécessaire. Les communiqués quotidiens que nous lisons sur les tribulations du personnel des Nations Unies et des autres agents de maintien de la paix au Kosovo confirment que tout ne va pas bien. Par contre, la phase actuelle des opérations au Timor oriental semble être conceptuellement solide, même s'il faut reconnaître que la phase initiale de la Mission des Nations Unies au Timor oriental présentait des imperfections. Nous espérons que le reste des opérations au Timor oriental continuera à bien se dérouler.

Notre rôle ici n'est pas d'être négatifs. Nous savons bien, comme la plupart de ceux qui se trouvent dans cette salle, que la plupart des opérations de maintien de la paix ne sont pas lancées dans des circonstances idéales. Vu la nature des problèmes auxquels elles doivent faire face, elles sont inévitablement lancées dans des situations confuses et souvent difficiles. Mais ces difficultés évidentes font qu'il est d'autant plus impératif que le Conseil détermine les facteurs cruciaux qui feront des opérations de maintien de la paix des succès plutôt que des échecs.

Les opérations de maintien de la paix, comme nous l'avons déjà noté dans notre déclaration antérieure devant le Conseil, sont de nouveau entrées dans une phase de croissance. Le nombre d'agents de maintien de la paix a atteint un chiffre maximal d'environ 80 000 en 1994, puis est tombé à environ 10 000 en 1998-99. Ce nombre est maintenant sur le point d'augmenter sensiblement une fois de plus. Au milieu des années 90, nous avons traversé une vague de désillusion qui a mené à une réduction très marquée des opérations de maintien de la paix. Comment pouvons-nous prévenir une nouvelle vague de désillusion? C'est la préoccupation sous-jacente qui explique les remarques que nous faisons aujourd'hui au Conseil.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'attention accrue que le Conseil accorde à plusieurs dimensions clefs des opérations de maintien de la paix, dont le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Nous apprécions également l'attention que le Conseil accorde à la démobilisation des enfants soldats dans ce contexte. À cet égard, nous nous félicitons des progrès accomplis en matière de protection des enfants, et nous notons que des conseillers à la protection de l'enfance ont été intégrés à deux opérations récentes de maintien de la paix en Afrique, afin de s'assurer que la protection des droits des enfants demeure une priorité durant ces opérations. Nous espérons que le Secrétariat et d'autres institutions importantes des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, offriront un soutien accru au bureau du Secrétaire général adjoint Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants dans les conflits armés.

Nous pensons que toute cette attention doit faire partie de l'approche globale que le Conseil doit adopter à l'égard des nouvelles opérations de maintien de la paix. Les réalités politiques dictent souvent le lieu et la nature des nouvelles opérations de maintien de la paix. Mais ces réalités politiques doivent être équilibrées par une évaluation professionnelle approfondie de la validité des opérations. La plupart d'entre nous s'inquiéteraient si l'on construisait les voiliers et si on les lançait sans tenir compte de l'avis des professionnels. Nous devons nous inquiéter tout autant si les nouvelles opérations de maintien de la paix sont lancées de la même façon.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de participer à ce débat. Je voudrais aussi me féliciter du rapport du Secrétaire général et le remercier des commentaires d'introduction qu'il a faits ce matin.

Je voudrais commencer par souligner que le Conseil de sécurité a une fonction importante dans le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion à travers les opérations de maintien de la paix. Des interventions faites aujourd'hui, il ressort clairement qu'il y a deux impératifs à respecter pour qu'un processus de cette nature soit cou-

ronné de succès dans un cadre de consolidation de la paix. D'un côté, il faut que les conditions du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion aient été prévues dans les accords de paix conclus par les parties au conflit. D'un autre côté, il faut que les moyens financiers nécessaires à l'exécution soient assurés. Ces deux impératifs sont essentiels pour tout processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, mais ils ne sont pas suffisants pour en assurer le succès. Il faut mentionner cependant qu'il y a eu aussi dans le monde quelques cas de succès de processus de désarmement, démobilisation et réinsertion sans la participation du Conseil de sécurité et sans opérations de maintien de la paix.

Le Secrétaire général nous a présenté de façon très claire dans son rapport l'expérience des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Nous partageons en particulier les suggestions qu'il fait sur la nécessité pour les Nations Unies de disposer d'informations suffisantes au sujet d'experts susceptibles d'aider l'Organisation lorsque celle-ci est appelée à participer à des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion. Nous partageons également son évaluation quant à la nécessité de former les membres d'une mission de maintien de la paix aux aspects pratiques du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Cependant, nous aimerions faire part de nos propres observations sur la participation des Nations Unies en la matière.

La signature d'un accord de paix qui met fin à un conflit armé doit être considérée comme une réalisation qui mérite l'appui le plus large possible de la communauté internationale. Cependant l'étape d'administration de la paix est beaucoup plus difficile et ne fait généralement pas la une des journaux et par conséquent on court le risque de perdre l'appui international qui avait été initialement obtenu en faveur de la paix. Dans ce cas, lorsque la communauté internationale flanche dans son appui ou réagit de façon tardive à une situation post-conflictuelle, le risque de retour à l'étape de conflit s'accentue.

Par conséquent, il est important de doter les Nations Unies d'outils efficaces qui leur permettent d'apporter un appui constant et ininterrompu aux activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les missions de maintien de la paix sont des instruments importants à cet effet, mais il ne faut pas perdre de vue les causes véritables des conflits, qui peuvent être multiples et exiger des actions à plus long terme.

Un point très préoccupant pour la Colombie concerne la pléthore d'armements sur les théâtres des conflits ainsi que leur commerce illicite. Nous pensons que la communauté internationale s'est convaincue de la nécessité d'exercer des contrôles plus stricts sur le commerce des armes de petit calibre. La prochaine conférence sur le commerce illicite des armes de petit calibre et des armes légères est une grande occasion de réagir devant ce facteur de déstabilisation de la paix.

Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion exige l'établissement d'une grande confiance entre les parties. La réinsertion après un conflit en particulier exige des activités de redressement économique, de création de nouvelles institutions publiques qui dépassent le cadre des opérations de maintien de la paix. Dans ce cas, il faut faire appel aux modalités de coopération pour le développement qui sont propres aux autres organes des Nations Unies en respectant leurs mandats.

Nous souhaitons mettre en évidence le travail accompli par d'autres organes du système des Nations Unies dans le processus de réinsertion et nous nous félicitons de la participation accrue de la Banque mondiale. C'est une étape qui exige des investissements massifs pour créer des sources de travail permanentes, réparer le tissu social et établir de nouvelles institutions. Par conséquent il faut une large participation des différents acteurs internationaux dans l'étape de consolidation de la paix. Les ravages causés par la guerre ont aggravé les conditions de vie de millions de personnes dans le monde. Évitons que l'indifférence ou l'improvisation de la communauté internationale face aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion ne nous fasse reculer sur le chemin de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Guatemala. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala ne pouvait être absent d'un débat du Conseil de sécurité sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Notre pays est l'un de ceux à avoir la chance d'être un exemple de réussite en la matière et, qui plus est, un exemple de réussite dans le cadre d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous remercions le Secrétaire général du rapport lucide qu'il nous a présenté. Nous pensons qu'il met en relief certains aspects qui font partie de notre propre expé-

rience vécue depuis décembre 1996, date à laquelle on a mis fin à un conflit interne de près de 40 ans. Dans le cas du Guatemala, les trois éléments qui sont invoqués aujourd'hui — désarmement, démobilisation et réinsertion — ont reçu un traitement différencié mais interdépendant dans le contexte des accords de paix du pays. Heureusement, nous pouvons faire état aujourd'hui d'importants progrès dans les trois domaines : le respect total des dispositions en matière de désarmement et de démobilisation et les progrès sensibles obtenus en matière de réinsertion.

Étant l'un des derniers orateurs à prendre la parole, il n'y a pas grand-chose que je puisse ajouter aux interventions précédentes sur le plan des idées. En revanche, je peux participer concrètement et témoigner de l'expérience vécue. En ce sens, je souhaiterais appeler l'attention sur deux aspects.

Le premier est le mode d'interaction entre les acteurs nationaux et la communauté internationale. Le second est le lien entre les opérations de consolidation de la paix, d'une part, et l'aide humanitaire et le développement, d'autre part.

Pour ce qui est du premier aspect. La présence internationale, et en particulier celle des Nations Unies, a été notable tant au stade de la négociation des Accords de paix qu'à celui de leur exécution. Mais à aucun moment cette présence n'a été déterminante au point de se substituer à celle des acteurs nationaux. Nous estimons, en effet, que l'une des leçons que l'on peut tirer du processus de paix au Guatemala c'est qu'il est important que les acteurs nationaux soient aux commandes. En parlant d'acteurs nationaux, je ne pense pas seulement au Gouvernement et aux ex-insurgés mais à la société civile en général, étant donné que le processus de paix au Guatemala a été relativement participatif. Le fait que la présence internationale n'ait pas été ressentie comme une intrusion excessive est dû, dans une grande mesure, au respect suscité par l'impartialité et la neutralité de l'ONU. Ce sont en fait les Nations Unies elles-mêmes qui ont coordonné, du moins en partie, la présence d'autres protagonistes internationaux — ceux que l'on appelle le Groupe des amis du processus de paix au Guatemala — sur le plan de la consolidation de la paix comme de la coopération extérieure.

Ceci m'amène au second aspect. Les activités de consolidation de la paix au Guatemala sont étroitement liées à l'effort de développement. En effet, l'essentiel des engagements contenus dans les accords de paix tournent autour du développement économique et social. La Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala assure le suivi des aspects du développement et de l'aide humanitaire et maintient des liens très étroits avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le reste du système des Nations Unies. Toutes les parties comprennent que pour garantir le succès de la démobilisation et de la réinsertion, il faut un environnement économique favorable.

Enfin, nombre des aspect évoqués dans le rapport du Secrétaire général trouvent une expression concrète dans l'expérience du Guatemala, qu'il s'agisse des soins à donner aux enfants victimes du conflit, du désarmement, ou de la promotion du respect des droits de l'homme. Les activités de l'Organisation sur le terrain offrent maints enseignements qui peuvent faciliter nos interventions collectives dans d'autres régions du monde, conformément aux objectifs suprêmes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi mon pays éprouve une grande reconnaissance à l'égard de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur, ma délégation souhaite vous présenter ses félicitations pour votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous sommes tout à fait certains que, sous votre sage direction, des progrès seront faits dans le traitement des points inscrits à son ordre du jour. Je présente également mes félicitations à votre prédécesseur l'Ambassadeur Arnoldo Listre de l'Argentine pour la dextérité avec laquelle il a dirigé les activités du Conseil le mois dernier.

L'Indonésie souhaite féliciter la délégation du Bangladesh d'avoir pris l'initiative de faire examiner par le Conseil le point dont nous sommes saisis. Nous pensons que cet examen est à la fois opportun et approprié et profitera non seulement à la communauté internationale, mais aussi aux pays directement intéressés.

Le rapport du Secrétaire général met à juste titre l'accent sur les complexités des questions connexes et sur le rôle du maintien de la paix en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le rapport éclaircit le rôle essentiel de l'aide internationale pour assurer l'application effective des accords conclus et rassembler les ressources nécessaires pour faire progresser le processus de paix.

La dimension internationale de ces activités doit être axée sur le rôle des Nations Unies et des organisations

régionales dans leurs domaines de compétence respectifs. Leur participation dans un cadre de coopération aura un effet salutaire en assurant une certaine stabilité, ce qui, comme l'expérience l'a prouvé, a dans certains cas permis de rétablir la normalité dans des zones troublées. Mais, avant tout, le succès de ces entreprises dépend en dernière analyse de la volonté des parties de respecter les termes des accords de paix et de renoncer à recourir à la force — condition *sine qua non* pour le lancement de la triple démarche du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.

En outre, la remise des armes aux autorités compétentes et la démobilisation qui y fait suite ont des incidences positives pour la sécurité dans les situations d'après-conflit, s'agissant notamment d'assurer et encourager le processus de paix. Nous reconnaissons l'importance de créer une atmosphère propice à la sécurité par le désarmement des combattants et la collecte des armes des civils dans le cadre d'un programme général de collecte d'armes, de manière à promouvoir la création d'une atmosphère où l'on ne considère plus les armes comme nécessaires.

Nous notons avec regret que 300 000 enfants de moins de 18 ans sont enrôlés dans des forces armées de par le monde. Il est alarmant de constater que de telles activités sont en voie d'augmentation, ce qui appelle l'attention sur la nécessité de démobiliser et de réinsérer ces enfants dans la société. Leur avenir est compromis en raison des possibilités limitées d'éducation, seul moyen de les préparer à des carrières productives. Manifestement, il faut en faire davantage pour leur donner une juste place dans la société grâce à des programmes d'appui adéquat.

Les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion devraient prêter une attention particulière aux enfants soldats. Compte tenu de la vulnérabilité des enfants, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion d'enfants soldats doivent être menés de manière spécifique. Lorsque les conflits sont résolus, leurs droits, tels que stipulés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, devraient être immédiatement restaurés, protégés et promus. Il est essentiel de les réinsérer dans la famille et dans la société. La priorité absolue doit être de les scolariser.

Une autre question importante est de limiter la circulation d'armes au travers des frontières nationales par des voies clandestines après le désarmement, car cela pourrait avoir un effet profondément négatif sur la sécurité et porter les germes d'une situation explosive. Des efforts déterminés et coordonnés aux niveaux national, régional et international peuvent interrompre les courants internationaux d'armes.

Enfin, la question d'un financement approprié doit être examinée afin d'assurer la mise en oeuvre de programmes de réinsertion et de reconstruction d'une économie sinistrée. Cela exige la distribution d'une aide financière sur une base juste et équitable entre les ex-combattants et la population civile, qui dans sa grande majorité connaît d'extrêmes difficultés économiques.

Le caractère complexe et multidimensionnel du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants appelle une volonté politique, facteur de la plus haute importance pour renforcer le rôle des Nations Unies par les opérations de maintien de la paix. En nous fondant sur l'expérience de l'Organisation dans différents conflits, nous sommes convaincus qu'il est temps d'examiner ces questions sur la base des principes directeurs à tirer du rapport du Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées et qu'il a adressées à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne a pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, publié sous la cote S/2000/101, qui a été présenté à la demande du Conseil suite à la déclaration présidentielle prononcée le 8 juillet 1999 sur cette question. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir élaboré ce rapport et nous souhaiterions faire quelques observations sur la manière dont cette question est examinée par le Conseil de sécurité.

Premièrement, la délégation égyptienne prend acte de l'élargissement des mandats que le Conseil donne aux opérations de maintien de la paix en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. À cet égard, nous soulignons que l'exécution de tout mandat doit bénéficier de la coopération et de l'assentiment des parties au conflit, dans la mesure où l'accord de celles-ci est la seule base sur laquelle peut reposer le démarrage des activités. Cet accord est une illustration de la volonté politique indispensable à la mise en oeuvre de ces opérations. Celle-ci ne peut être imposée, sans l'accord des parties intéressées.

Deuxièmement, ma délégation estime que dans les cas où le Conseil de sécurité demanderait aux opérations de maintien de la paix, par un mandat spécial, de mener de telles opérations, il doit s'assurer que les ressources mises à la disposition des Membres et de leurs forces chargées d'exécuter ce mandat et de superviser ces activités sont appropriées. Cela s'impose particulièrement en ce qui concerne les composantes de désarmement et de démobilisation si nous voulons éviter que des problèmes dangereux ne surgissent en raison d'un manque de ressources. Je me dois ici de faire référence au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général relatif à l'échec de la démobilisation des combattants en Angola, dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, échec dû à une insuffisance des ressources matérielles et humaines à l'époque.

Troisièmement, nous sommes conscients du danger que présentent les armes légères, qui sont largement utilisées dans les conflits internes et les guerres civiles. Nous savons également fort bien que le Conseil de sécurité doit parfois faire face à la prolifération de ces armes dans les zones de conflit. Cependant, nous estimons que cette question doit avant tout être examinée par les instances compétentes et notamment par l'Assemblée générale. L'examen, par le Conseil de sécurité, de la question des armes légères devrait donc se limiter à ses aspects opérationnels liés au désarmement des combattants dans le cadre d'une opération de maintien de la paix; il ne doit pas s'étendre aux aspects de fond ou conceptuels de la question des armes légères.

À cet égard, je souligne que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants se font sur le long terme et que l'on passe d'une étape à l'autre de façon progressive. De nombreux organismes et institutions des Nations Unies oeuvrant au processus de consolidation de la paix après le conflit s'intéressent également à ces questions, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Ce processus devrait être examiné dans un contexte global, étant donné que ses éléments sont étroitement liés. J'insiste, à cet égard, sur l'importance que revêt la coordination entre tous les organismes et toutes les institutions des Nations Unies qui travaillent dans ce domaine afin de prévenir tout conflit qui pourrait avoir des incidences néfastes sur le succès de l'exécution du mandat de la mission.

Quatrièmement, il convient de rendre hommage aux organisations non gouvernementales pour leur rôle important dans la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants dans certains États. L'Égypte se félicite de ce rôle à condition que ces organisations respectent les conditions fondamentales du travail dans ce domaine sensible, et donc qu'elles cherchent à obtenir l'accord du Gouvernement concerné et respectent les réglementations et lois nationales.

Je souhaiterais à présent passer de ces observations générales à deux exemples plus précis, à savoir ceux du Congo et de la Sierra Leone. Je souligne que le problème des groupes armés basés dans l'Est du Congo qui ne sont pas parties à l'Accord de Lusaka représente une source importante de déstabilisation au Congo et dans les pays voisins. Ces groupes ne font qu'accentuer le caractère dangereux d'un conflit déjà suffisamment complexe et délicat. La communauté internationale ne peut pas participer à l'application du cessez-le-feu de Lusaka si une solution permanente au problème de ces groupes armés n'est pas trouvée. L'ONU ne peut pas mettre sur pied et déployer toute une opération de maintien de la paix sans élaborer et mettre en oeuvre un programme global de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de ces groupes dans la vie civile.

Nous espérons que la Commission militaire mixte sera en mesure, en coopération avec l'ONU, de concevoir un plan pour la mise en oeuvre de cette partie de l'Accord de cessez-le-feu dans un avenir proche, ce qui permettrait d'ouvrir la voie à l'application des autres composantes militaires de l'Accord de Lusaka. Un consensus sur un plan ambitieux de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des «forces négatives» basées dans l'Est du Congo ne suffira pas à éliminer le danger que représentent ces groupes armés. La coordination des efforts des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, de la Commission militaire mixte et des parties au conflit elles-mêmes est nécessaire si nous voulons assurer la réussite de la mise en oeuvre de ce plan une fois qu'il aura été élaboré et ratifié. Il ne fait pas de doute que la Banque mondiale peut jouer un rôle décisif, en coopération avec l'ONU et les autres parties concernées, dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ce programme. Bien entendu, cela exige de mobiliser des ressources financières considérables, et nous espérons que les pays donateurs seront à la hauteur.

Enfin, nous tenons à dire que l'opération de maintien de la paix en Sierra Leone, qui sera la plus grande opération de maintien de la paix du monde une fois entièrement déployée, illustre clairement le rôle central que l'Organisation internationale peut jouer en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, et notamment des enfants soldats. Il ne fait pas de doute que la bonne mise en oeuvre de ce programme en Sierra Leone contribuera dans une large mesure à jeter les fondements sécuritaires, politiques, économiques et sociaux de la paix

et de la sécurité dans ce pays, qui subit le fléau de la guerre civile depuis 1991. Tout en appelant toutes les parties à prendre part au désarmement et à la démobilisation des combattants, et les dirigeants du Front uni révolutionnaire et de l'ancien régime militaire à coopérer totalement avec les efforts en la matière des Nations Unies et du Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone, nous espérons que les pays donateurs commenceront à fournir les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme, notamment par leur contribution au Fonds d'affectation spéciale créé à cet effet par la Banque mondiale. Nous espérons que la conférence internationale qui doit se tenir à Londres le 27 mars donnera à cet égard des résultats positifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu, la prochaine séance du Conseil de sécurité, dans laquelle nous poursuivrons l'examen de cette question, se tiendra immédiatement après la levée de la présente séance.

La séance est levée à 16 h 45.